

**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL**  
**LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE SKIKDA**  
**COMMISSION DE DISCIPLINE**

**Procès-Verbal N°13 Du 11 Mars 2024.**

**Saison 2023/2024.**

**Membres Présents/**

- BENCHAABEN A/Jalil (Président).
- GUEDDAH Farid (Secrétaire).
- MESKINE Ahcene (Membre).
- RALID Chaabane (Membre).

**# Affaire n°97 / Rencontre C.R.B.K / N.R.C.B (S) du 01 Mars 2024.**

- Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.
- Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.
- Attendu la présence des deux équipes sur le terrain.
- Attendu la présence des officiels (directeur de jeu, assistants et délégué).
- Attendu des rapports des officiels et du délégué.
- Attendu l'attente réglementaire des officiels.
- Attendu la non-conformité du terrain signalé par les officiels (absence des filets des buts et le traçage du terrain).
- La commission de discipline décide conformément à l'article 47 aliéna 3 :
- Match perdu par pénalité 0-3 à l'équipe du CRBK.
- Défalcation de trois (03) points.
- Cinq mille dinars (5.000 DA) amende payable dans un mois.

**# Affaire n°98 / Rencontre C.M.A.K / E.S.E.A (S) du 01 Mars 2024**

- Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.
- Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.

- Attendu la présence des officiels (directeur de jeu, assistants et délégué).
- Attendu l'effectif réduit constaté et signalé par les officiels sur la feuille de match (neuf (09) joueurs seulement inscrit).
- Attendu les rapports complémentaires des officiels (arbitre, assistants et délégué).
- Attendu l'attente réglementaire des officiels.
- La commission de discipline décide et conformément à l'article 57 :
- Match perdu par pénalité 0-3 pour l'équipe du CMAK.
- Défalcation de six (06) points (phase retour).
- Cinq mille dinars (5.000 DA) amende payable dans un mois.

**# Affaire n°99 / Rencontre C.R.C.K / I.R.B.C (S) du 05 Mars 2024 (match retard)**

Joueur/

- DROUCHE Oussama (CRCK) Lic. N°0297 est suspendu un (01) match ferme pour cumul de carton.

**# Affaire n°100 / Rencontre C.R.B.K / C.M.A.K (S) du 05 Mars 2024 (match retard)**

- Attendu l'absence du service d'ordre sur le terrain.
- Attendu l'absence de la protection civile sur le terrain.
- Attendu l'absence de l'équipe du CRBK.
- Attendu la présence de l'équipe visiteuse le CMAK.
- Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).
- Attendu l'attente réglementaire des officiels.
- La commission de discipline a constaté et conformément à l'article 62 aliéna 01 Le forfait délibéré de l'équipe du CRBK et lui donne :
- Match perdu par pénalité 0-3 pour l'équipe.
- Défalcation de six (06) points (phase retour).
- Quinze mille dinars (15.000 DA) amende payable dans un mois.

**# Affaire n°101 / Rencontre N.R.C.B / E.S.O.T (S) du 05 Mars 2024 (match retard)**

- Attendu la présence de l'équipe du NRCB sur le terrain.
- Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.
- Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.

-Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).

-Attendu l'absence de l'équipe visiteuse l'ESOT.

-Attendu l'attente réglementaire des officiels.

-La commission de discipline a constaté et conformément à l'article 62 aliéna 01

Le forfait délibéré de l'équipe de l'ESOT et lui donne :

-Match perdu par pénalité 3-0 pour l'équipe de l'ESOT.

-Défalcation de six (06) points (phase retour).

-Quinze mille dinars (15.000 DA) amende payable dans un mois.

**# Affaire n°102 / Rencontre J.S.B.A / W.J.S (S) du 08 Mars 2024.**

Joueurs/

-DJABER Faical (JSBA) Lic. N°0151 Avertissement (CAS).

-LAOUAFI Imed eddine (WJS) Lic N°0008 Avertissement (CAS).

**# Affaire n°103 / Rencontre J.S.B.B.L / J.J.A (S) du 09 Mars 2024.**

Joueurs/

-BOUGUELA Mohamed hocine (JJA) Lic. N°0776 Avertissement (CAS).

-OUADIA Mohamed (JJA) Lic. N°0652 Avertissement (CAS).

-MEGUENAI Islem (JSBBL) Lic. N°0643 Avertissement (CAS).

-GHOUTI Bilel (JSBBL) Lic. N°0642 Avertissement (CAS).

-KAIDI Housseem (JSBBL) Lic. N°0512 Avertissement (CAS).

-MOUES Mohamed amine (JSBBL) Lic. N°0506 Avertissement (CAS).

**# Affaire n°104 / Rencontre C.R.M.S / C.S.B (S) du 08 Mars 2024.**

Joueurs/

-ZIBOUCHE Imed (CRMS) Lic. N°0250 Avertissement (CAS).

-SATOUH Aymen (CSB) Lic. N°0223 Avertissement (CAS).

-ARRAF Hichem (CSB) Lic. N°0226 Avertissement (CAS).

**# Affaire n°105 / Rencontre A.R.M.S / N.R.I.F (S) du 08 Mars 2024.**

Joueurs/

-BOUFNAZ Abderahmene (NRIF) Lic. N°2954 Avertissement (CAS).

-MESSALI Abedrahmene (NRIF) Lic. N°1998 Avertissement (CAS).

-ROUAG Yasser (NRIF) Lic. N°2957 Avertissement (CAS).

-BOUGHAIOUT Chems-eddine (ARMS) Lic. N°0615 Avertissement (CAS).

**# Affaire n°106 / Rencontre F.C.T / M.O.T (S) du 09 Mars 2024.**

Joueur/

-TALEB Youssef (MOT) Lic. N°1108 est suspendu quatre (04) matchs fermes

Pour CAS envers officiel + 5.000 DA amende payable dans un mois.

**# Affaire n°107 / Rencontre I.R.B.C / J.H.K (S) du 09 Mars 2024.**

Joueurs/

-SAADI Housseem (JHK) Lic. N°0407 est sanctionné d'une amende de 5.000 DA pour contestation de décision payable dans un mois.

-BOUCHEHIT Ayoub (JHK) Lic. N°0196 Avertissement (CAS).

-KHOUALED A/Rahmene (JHK) Lic. N°0411 Avertissement (CAS).

-BOUTAGHANE A/Halim (JHK) Lic. N°0221 Avertissement (CAS).

-BOUABID Mohamed (JHK) Lic. N°1180 Avertissement (CAS).

**# Affaire n°108 / Rencontre J.S.A.M / E.S.M (S) du 08 Mars 2024.**

Joueurs/

-BOUACIDA Mohamed (JSAM) Lic. N°D 0023 est sanctionné d'une Amende de 5.000 DA pour contestation de décision payable dans un mois.

-MERAD A/Rafik (JSAM) Lic. N°0888 Avertissement (CAS).

-HADJEL Hichem (JSAM) Lic. N°0532 Avertissement (CAS).

-BOUKHRISSA Mohamed (JSAM) Lic. N°0526 Avertissement (CAS).

-BOUKRAINE Yasser (ESM) Lic. N°1013 Avertissement (CAS).

-SAKER Mohamed amine (ESM) Lic. N°1339 Avertissement (CAS).

**# Affaire n°109 / Rencontre N.R.C.B / C.R.D (S) du 09 Mars 2024.**

Joueurs/

-SOLTANI Oussama (NRCB) Lic. N°2298 est suspendu quatre (04) matchs Fermes pour CAS envers officiel + 5.000 DA amende payable dans un mois.

-RAMRAM Seif-eddine (NRCB) Lic. N°2283 Avertissement (CAS).

-BADACHE Housseem (CRD) Lic. N°1735 Avertissement (CAS).

**-BRAIK Adel (CRD) Lic. N°1674 Avertissement (CAS).**

**# Affaire n°110 / Rencontre E.S.E.A / C.R.B.K (S) du 08 Mars 2024.**

- . -Attendu la présence de l'équipe du ESEA sur le terrain.**
  - Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.**
  - Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.**
  - Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).**
  - Attendu l'absence de l'équipe visiteuse du CRBK.**
  - Attendu l'attente réglementaire des officiels.**
  - La commission de discipline a constaté et conformément à l'article 62 aliéna 01**
- Le forfait délibéré de l'équipe du CRBK et lui donne :**
- Match perdu par pénalité 3-0 pour l'équipe de l'ESEA.**
  - Défalcation de six (06) points (phase retour).**
  - Quinze mille dinars (15.000 DA) amende payable dans un mois.**



